

Arrêté n° 132D/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire de la Commune de Latour-Bas-Elne,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT l'état général du terrain de football,
CONSIDÉRANT que l'utilisation dudit terrain entraînerait d'importantes dégradations de la pelouse,

ARRÊTE

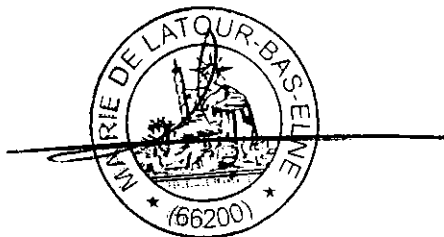
ARTICLE 1 : Toute utilisation du terrain de football est interdite du mardi 15 novembre 2022 jusqu'au mercredi 30 novembre 2022 inclus.

ARTICLE 2 : L'arrêté sera notifié à toutes les associations utilisant le terrain de football et sera affiché sur les lieux.

ARTICLE 3 : Monsieur Le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué aux travaux sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 15 novembre 2022

Le Maire,
François BONNEAU



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en Mairie de Latour-Bas-Elne le 15/11/2022.